

## Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte contre la violence et l'intimidation

École : primaire Saint-Colomban

Date : 19 juin 2018

Nombre de signalements de violence : 29

Nombre de signalements d'intimidation : 5

Nombre de plaintes : 0

### Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2017-2018

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p><u>À développer :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nommer une personne responsable pour écrire une capsule d'information à ajouter <i>au Trait d'Union</i>.</li> <li>Maintenir actif le comité SCP</li> </ul> <p><u>À consolider :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à la disposition les fiches de signalement pour les parents, les élèves et les membres du personnel à des endroits stratégiques de l'école.</li> <li>La campagne de soutien au comportement positif « Arrête » et diffusion des moyens pour apprendre à s'affirmer.</li> <li>Jeux supervisés et animés par le service de garde et les TES lors des périodes de dîner</li> <li>Formation du personnel d'encadrement du midi (supervision active)</li> <li>Rencontres de régulation du comité SCP afin de cibler les besoins des élèves et d'intervenir judicieusement</li> </ul>	<p>Développer un sentiment d'appartenance Le programme de soutien aux comportements positifs (SCP) est actif à l'école. Utilisation de la méthode d'intérêt commun (MIC) Peu de problématiques en lien avec l'intimidation et la violence. Personnel stable Bonne collaboration avec les partenaires du milieu.</p>



Maintenir :

- Poursuivre le partenariat avec différents organismes externes.
- Maintenir les programmes d'habiletés sociales comme l'agression indirecte, *La danse des brutes*.
- Ateliers portant sur la cyber-intimidation et les réseaux sociaux
- Sensibilisation des parents, sur ce sujet, lors des premières rencontres en septembre et lors de la rencontre de bulletins.
- Poursuivre le programme de soutien au comportement positif (SCP)
- Activités sur le civisme organisées sous diverses formes (dépendant de l'âge des élèves)

Maintenir aux deux ans :

- Déclaration québécoise d'engagement contre l'intimidation et la violence (signé par les élèves).
- Sondage auprès des élèves sur l'intimidation et la violence.

## Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention : **oui** /non pourquoi? Animation de l'agression indirecte, programme de soutien aux comportements positifs (SCP), « Arrêt », présentation des plans de leçons et des affiches, Fluppy... L'école offre une grande variété d'activités et de programmes en lien avec la prévention (se référer au plan de lutte contre l'intimidation et la violence).

Les modalités de signalement et de consignation : oui/**non** pourquoi?

- Signalement (**non**) → manque de suivi; mettre à la disposition des fiches de signalement pour les parents, les élèves et les membres du personnel à des endroits stratégiques de l'école.
- Consignation (**oui**) → avec l'outil MÉMOS / refaire le sondage auprès des élèves et du membre du personnel aux 2 ans.

Les mesures éducatives et de sanction : **oui**/non pourquoi?

Communication avec les parents, référence en cas de besoin, informer la direction, suivi au niveau de l'intervention, explication des actions prises par l'école (informer les parents).

Les mesures de soutien : **oui**/non pourquoi?

Interventions MIC, assurer la sécurité des élèves concernés, suivi par la direction de l'école, rencontre auprès des parents si nécessaire.

**Les difficultés rencontrées :**

- Situations de conflit, de violence et d'intimidation vécues à l'extérieur du cadre scolaire (autobus, quartier, textos, etc.) et qui ont beaucoup de répercussions négatives au niveau du climat de vie à l'école.
- **Augmenter l'entrée des données dans l'Outil MÉMOS par d'autres adultes de l'école que les TES: enseignants, service de garde.**

**Les éléments facilitants :**

- Bonne connaissance de la méthode d'intérêt commun par les éducateurs (MIC) et stabilité du personnel
- Bonne communication, échange d'information avec les parents du milieu scolaire
- Bonne connaissance des ressources externes mise à notre disposition (partenaires)
- Utilisation de l'outil MÉMOS → comme outil de consignation et utilisation comme banque de données.



## L'impact des actions mises en place

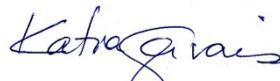
Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none"><li>• Meilleure compréhension, chez le personnel, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation</li><li>• Cohésion dans les interventions et prise en charge rapide et partagée des situations afin d'en éviter l'escalade</li><li>• Mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives</li><li>• Collaboration accrue et concertée entre les différents cadres d'emploi</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Meilleure compréhension, chez les élèves, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation</li><li>• Développement du lien de confiance entre les élèves et les intervenants (titulaires ou non)</li><li>• La connaissance de sanctions peut dissuader certains élèves d'utiliser la violence et l'intimidation.</li><li>• Favoriser un climat de confiance et de sécurité</li><li>• Être capable de différencier l'intimidation d'une taquinerie, d'une moquerie ou d'un conflit de cour d'école</li><li>• En utilisant la méthode d'intérêt commun, diminution de la peur de dénoncer</li><li>• Connaître et reconnaître toutes les formes d'intimidation et surtout la cyber intimidation.</li><li>• La connaissance de sanctions peut dissuader certains élèves d'utiliser la violence et l'intimidation.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Meilleure compréhension, chez les parents, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation</li><li>• Participation à la vie de l'école et accompagnement lors des sorties éducatives</li><li>• Retour rapide des communications et des suivis (enseignants, TES, personnel et direction)</li><li>• Développement du lien de confiance entre les parents et les intervenants (enseignants, TES, service de garde et direction).</li><li>• Appréciation du suivi lors de situation d'intimidation et dans les semaines suivantes.</li><li>• Collaboration des parents et communication avec le personnel de l'école.</li><li>• Activités annuelles visant un rapprochement des familles vers l'école (accueil).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Apprendre que certains organismes s'impliquent au niveau du quartier face à la violence et à l'intimidation.</li><li>• Travail en collaboration et échange d'informations pertinentes entre les milieux.</li></ul>

## Recommandations pour 2018-2019

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Ajouter les fiches de signalement sur le site Internet de l'école.
- Présentation du plan de lutte à la première séance d'informations aux parents ou morceler l'information par de courtes capsules d'informations ajoutées dans *le Trait d'Union*.
- Promouvoir et distribuer le dépliant aux parents.
- Adopter et signer la Déclaration québécoise d'engagement contre l'intimidation et la violence (aux 2 ans).
- Reconduire le sondage auprès des élèves (aux 2 ans) et continuer de consigner les interventions dans l'outil MÉMOS.
- Poursuivre les programmes de prévention et de sensibilisation auprès des élèves.
- Continuer d'utiliser comme intervention la méthode d'intérêt commun (MIC).
- Maintenir une bonne communication avec les parents et un bon partenariat (maintenir la communication entre les membres du personnel) avec les organismes externes.
- Renforcer les comportements positifs (programme SCP).
- Garder nos élèves actifs dans les temps non-structurés par l'animation de certaines activités.
- Mise à jour au niveau du personnel enseignant VS une situation d'intimidation et de violence (assemblée générale, mises en situation).

L'évaluation du plan de lutte de l'école \_\_primaire Saint-Colomban \_\_a été approuvée par le Conseil d'Établissement le mardi 19 juin 2018. No de résolution : CÉ-045-1718-055



Katia Gervais  
Direction